

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent soixante-sixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 25 août 2015, à 10 heures

Présidente : M^{me} Katy Donnelly (Nouvelle-Zélande)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1366^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue aux boursiers de cette année participant au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, qui sont présents parmi nous aujourd'hui.

Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous la présidence néo-zélandaise de la Conférence du désarmement, permettez-moi de prononcer une déclaration à ce titre au nom de l'Ambassadrice de Nouvelle-Zélande, M^{me} Dell Higgie, qui se trouve actuellement au Mexique pour assister à la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. C'est un honneur pour la Nouvelle-Zélande que d'assumer la dernière présidence de la Conférence du désarmement pour la session de 2015. Tout d'abord, je tiens à exprimer la gratitude et la reconnaissance de ma délégation pour les efforts inlassables déployés par nos prédécesseurs, les Ambassadeurs et les délégations du Maroc, du Mexique, de la Mongolie, du Myanmar et des Pays-Bas, pour que la Conférence reprenne ses travaux cette année. Ils ont tous, de différentes manières, poursuivi les efforts que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait qualifiés plus tôt cette année d'efforts déterminés et créatifs en vue de continuer les débats sur les questions de fond.

Nous regrettons toutefois que le déblocage de la situation soit si difficile à atteindre. Comme le Secrétaire général l'a clairement énoncé en janvier, la Conférence du désarmement n'a pas vocation à délibérer. Votre mandat est un mandat de négociation. Au bout du compte, l'efficacité de la Conférence sera jugée en fonction d'un seul et unique critère : sa capacité à conclure des traités de désarmement. Le constat s'impose : même si les délégations peuvent avoir trouvé utiles les discussions informelles qui se sont tenues cette année, la Conférence n'a pas réussi, une fois de plus, de s'acquitter du rôle qu'elle était censée jouer.

Bien entendu, ce n'est pas que la Conférence du désarmement soit la seule source de déception en 2015. Comme beaucoup d'autres, la Nouvelle-Zélande regrette profondément que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 n'ait pas donné de résultats concrets. Nous déplorons en particulier l'absence d'un résultat progressif en matière de désarmement nucléaire, résultat qui aurait répondu à l'appel pressant en faveur d'une action urgente, compte tenu notamment de la meilleure connaissance que nous avons acquise des risques et des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires.

Que nos préférences respectives pour la poursuite du désarmement nucléaire soient l'approche graduelle, l'approche modulaire ou encore l'approche tendant à rapprocher les points de vue divergents, chacune étant légitime, il est au moins certain que le statu quo ne répond pas à la définition de « suffisant » ou de « progrès ». Heureusement, la situation n'est pas aussi sombre pour tous les efforts de désarmement et de maîtrise des armements. La Nouvelle-Zélande apprécie que l'impasse dans laquelle se trouvent la Conférence et, cette année, le TNP, ne concerne pas toutes les instances de désarmement. En ce moment même, et comme je l'ai indiqué au début de mon allocution, la première Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes se tient à Cancún, au Mexique.

Comme cela a été le cas tout au long du processus préparatoire, les États parties et les partisans du Traité travaillent de concert pour faire en sorte que cette conférence produise des résultats dignes d'un traité aussi important : la mise en place d'un régime mondial solide qui permettra de véritablement promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité humaine. De même, les États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions et à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ont également poursuivi leurs efforts en vue d'universaliser et d'appliquer pleinement ces traités.

Dans deux semaines, nous serons nombreux à assister à Dubrovnik à la première Conférence d'examen se tenant au titre de la Convention sur les armes à sous-munitions. Les États parties y évalueront les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs humanitaires importants de la Convention et prendront des décisions pour renforcer encore les normes relatives à ces armes horribles et inhumaines. Nous ne devons pas non plus négliger les efforts déployés par de nombreux États pour veiller à ce que les traités de longue date restent pertinents et puissent répondre de manière appropriée aux nouveaux

développements – par exemple, l'examen par les États parties à la Convention sur certaines armes classiques des défis posés par la perspective de systèmes d'armes létaux autonomes.

En application de la résolution 67/53 de l'Assemblée générale des Nations Unies, un groupe d'experts gouvernementaux a entrepris et publié cette année des travaux approfondis sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration, mais non pas à la négociation, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Bien entendu, de nombreux efforts ont été déployés pour permettre à la Conférence du désarmement de contribuer aux avancées dans le domaine du désarmement. Par exemple, le calendrier d'activités et de réunions supplémentaires organisées par les prédécesseurs de ma délégation ont permis d'échanger des vues à de nombreuses occasions. Parallèlement à d'autres réunions importantes sur le calendrier relatif au désarmement, cela signifie également que nous disposons désormais d'une période relativement courte pour entreprendre la dernière tâche à laquelle la Conférence doit s'attaquer cette année, à savoir parvenir à un accord sur notre rapport annuel. J'ai l'intention de rappeler brièvement le calendrier établi pour l'examen du projet de rapport annuel à la fin de la séance d'aujourd'hui.

En conclusion de ces remarques liminaires, je voudrais souligner que la Nouvelle-Zélande est déterminée à travailler avec l'ensemble des délégations dans un esprit d'ouverture et de transparence, tout au long de sa présidence. Nous mettrons tout en œuvre pour travailler de manière efficace et efficiente afin de parvenir à un accord sur un rapport qui tienne compte des points de vue de tous les membres de la Conférence.

Pour la séance plénière d'aujourd'hui, les délégations suivantes ont demandé à prendre la parole : la Fédération de Russie et le Pakistan. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Vasiliev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Bien que je sois assis derrière la plaquette de la Fédération de Russie, je porte aujourd'hui deux « casquettes » : premièrement, celle de Représentant de la Fédération de Russie et, deuxièmement, celle de Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui a mené ses travaux en 2012 et 2013.

Je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole à la Conférence du désarmement et de partager ma conception de la manière dont la cause de la sécurité spatiale peut être défendue au niveau international, compte tenu également des travaux réalisés par le Groupe d'experts gouvernementaux.

Aujourd'hui, je prononcerai ma déclaration en russe, mais pour ceux d'entre vous qui sont intéressés, je laisserai quelques exemplaires de la déclaration, en anglais, que j'ai l'intention de faire prochainement lors de la conférence de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Cette déclaration traite essentiellement des mêmes questions.

En tant que Président du Groupe d'experts gouvernementaux, j'ai déjà eu l'occasion, en 2012 et en 2014, d'informer la Conférence du désarmement des résultats des travaux du Groupe, qui ont pris fin il y a presque deux ans jour pour jour, en juillet 2013. Bien que le rapport ait été établi par 15 experts gouvernementaux, représentant l'Afrique du Sud, le Brésil, le Chili, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Kazakhstan, le Nigéria, la République de Corée, la Roumanie, le Royaume-Uni, Sri Lanka, l'Ukraine et la Fédération de Russie, il rend compte des contributions de nombreux autres États, ainsi que des positions de ceux qui vous ont précédés ici à la Conférence. La résolution 68/50 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus, a recueilli un large appui en faveur de ses conclusions. Il s'agissait de la première résolution de l'Assemblée générale sur la sécurité spatiale adoptée par consensus.

S'agissant de la contribution apportée par la Conférence à l'élaboration du rapport du Groupe, et afin de préserver la mémoire institutionnelle, permettez-moi de rappeler que c'est dans le cadre de cette instance que, en 2002, les délégations russe et chinoise ont présenté conjointement un document de travail sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui a ouvert le débat sur la question.

En 2006, la Fédération de Russie, à nouveau associée à la République populaire de Chine, a présenté un ensemble de propositions sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, figurant dans le document CD/1778 du 18 mai 2006, qui comprenait des dispositions relatives aux mécanismes d'échange d'informations, de notification et de consultation.

Si vous examinez les documents que je viens d'évoquer et le premier projet de code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, qui a été présenté par l'Union européenne en 2008, et que vous les comparez avec le rapport du Groupe, vous constaterez que beaucoup d'éléments sont similaires, voire identiques. Il ne saurait en être autrement puisque ces documents étaient fondés sur des mesures qui avaient déjà été approuvées, en particulier celles qui figuraient dans les cinq conventions et accords clefs sur les questions relatives à l'espace.

La mission du Groupe n'était donc pas de réinventer la roue, mais plutôt de structurer et synthétiser les mesures de transparence et de confiance en vigueur, ainsi que de repérer les domaines dans lesquels il existait des lacunes en matière de sécurité spatiale.

Le rapport du groupe diffère des documents de la Conférence mentionnés ci-dessus et du projet de code de conduite international, principalement en ce qu'il propose d'aborder de façon intégrée la question de la sécurité spatiale. Il est clair que les programmes ont leurs caractéristiques propres en termes de sécurité militaire et d'exploration pacifique de l'espace. Il existe des problèmes spécifiques liés aux débris spatiaux, aux interférences naturelles et artificielles avec des objets spatiaux et à d'autres questions techniques, qui devraient être résolus par des instances ou des organisations internationales hautement spécialisées, telles que l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale.

Toutefois, pour certains problèmes communs de sécurité spatiale, il est difficile, ou tout simplement impossible, de distinguer les aspects militaires, civils et techniques. Il est clair que tout objet à mettre en orbite représente un danger potentiel pour les installations spatiales. Peu importe qu'il s'agisse d'un bien de caractère civil et qu'il soit donc lancé en vertu de la Convention de 1976 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, ou qu'il soit par exemple enregistré en conformité avec le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques. En outre, les États ne sont pas tous parties aux accords pertinents ou ne se conforment pas tous pleinement aux dispositions de ces instruments.

Il en va exactement de même pour les objets spatiaux en orbite. La collision entre des satellites militaires et des objets spatiaux de caractère civil aurait des conséquences négatives communes, tant en termes de sécurité que de débris spatiaux.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre exemple de désarmement. Comme vous le savez, le Traité prévoit une interdiction des essais nucléaires dans l'espace. Malheureusement, il n'est pas encore entré en vigueur, mais il est clair pour tous qu'une explosion nucléaire dans l'espace mettrait en péril les objectifs tant militaires que civils.

C'est pour cette raison que, dans ses conclusions et recommandations, le Groupe a évoqué les difficultés communes rencontrées pour garantir la sécurité spatiale, en reconnaissant l'expérience des différents mécanismes intervenant dans la réalisation de cet objectif, mais sans empiéter sur leur compétence.

Ici, à la Conférence du désarmement, vous discutez de la prévention d'une course aux armements dans l'espace depuis plus d'une décennie. Le point pertinent de l'ordre du jour est sans cesse déplacé d'un projet de programme de travail à l'autre. Je suis fermement convaincu qu'au-delà de son actualité, la question est désormais prête à être négociée.

Comme vous le savez, en février 2008, la Chine et la Fédération de Russie ont présenté conjointement un projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux (CD/1839). Je crois savoir qu'une version actualisée du projet vous a été présentée l'année dernière. Après sa présentation ici à la Conférence, les débats de fond qui ont eu lieu au cours de la période 2008-2010 ont montré la pertinence du projet et le large soutien dont il bénéficiait. Les

mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ont été examinées séparément au cours de ces débats. L'un des principaux résultats concrets escomptés était que, si l'on parvenait à un accord sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, les mesures de transparence et de confiance pourraient compléter un mécanisme de suivi et de contrôle du respect des dispositions, voire jouer temporairement le rôle d'un tel mécanisme. Je conviens que les mesures de confiance ne doivent pas se substituer à un mécanisme de vérification juridiquement contraignant. Elles sont, par définition, palliatives, mais elles pourraient avoir en outre pour effet de prévenir et d'atténuer les incertitudes, les doutes et les soupçons, et d'améliorer la coopération internationale, comme c'est le cas de la Convention sur les armes biologiques. À cet égard, il importe de ne pas négliger le rôle des mesures de transparence et de confiance lors de nos discussions ultérieures sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Du point de vue militaire, l'une des principales tâches et mesures de confiance relatives aux activités spatiales, pour ne pas dire la plus importante, est l'obligation de ne pas déployer en premier des armes dans l'espace. Vous connaissez l'initiative de la Fédération de Russie à cet égard, et j'attends avec intérêt que d'autres États envisagent la possibilité d'y participer.

Chaque initiative, y compris celles sur la sécurité spatiale, doit être traitée par la bonne instance afin de lui permettre d'être couronnée de succès. Les résultats de la réunion tenue récemment à New York sur le projet de code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique en sont la preuve. L'expérience a montré que les tentatives visant à contourner les mécanismes établis dans les relations internationales et à introduire de nouvelles règles de procédure ont des conséquences négatives. Par conséquent, même les propositions les plus nobles et les plus louables ne bénéficient pas de l'appui nécessaire et manquent souvent de légitimité.

Lors de l'élaboration des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts, l'une des principales considérations était de faire avancer la cause de la sécurité spatiale. Nous sommes parvenus à la conclusion que le moyen le plus efficace d'atteindre cet objectif serait de renforcer la coordination et la synergie entre les instances existantes. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique possède une riche histoire et des compétences considérables en matière d'activités spatiales. La Première Commission et la Conférence du désarmement travaillent depuis des décennies sur les questions de sécurité spatiale d'un point de vue militaire et politique. C'est pour cette raison que le Groupe a recommandé d'examiner la possibilité d'organiser une séance conjointe des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale. Je me félicite que la décision de tenir une telle réunion ait été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/38, adoptée par consensus ; la réunion devrait se tenir au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, vers le 22 octobre 2015. J'espère que ceux d'entre vous qui participeront aux travaux de leur délégation à la Première Commission prendront une part active à cette manifestation et échangeront des vues sur la manière d'aborder les questions de sécurité spatiale, ainsi que sur le rôle de ce que l'on appelle la triade du mécanisme multilatéral pour le désarmement.

En conclusion, je vous souhaite de réussir, ici, à Genève, à sortir de l'impasse prolongée, à adopter un programme de travail et à mener des travaux de fond pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

(L'orateur poursuit en anglais)

Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue aux boursiers du Programme de bourses sur le désarmement, dont j'ai moi-même bénéficié en 1992. C'était au siècle dernier. J'étais à votre place, et je suis persuadé que, progressivement, vous vous rapprocherez de la tribune et défendrez les positions des différentes délégations dont le nom figure sur les plaques. Je vous souhaite donc plein succès dans vos réalisations : qu'elles soient plus fructueuses que ce que nous avons accompli aujourd'hui. Je vous remercie et vous souhaite bonne chance à toutes et tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Akram.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous félicite pour l'accession de la Nouvelle-Zélande à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assure du plein appui de ma délégation, notamment en vue de la finalisation sans heurts du rapport annuel de la Conférence pour 2015. Nous vous remercions de la diffusion rapide de la première version du rapport. Nous sommes en train d'en étudier le texte, et nous reviendrons en temps utile afin de présenter nos constatations et commentaires sur le rapport. Dans l'intervalle, nous voudrions vous féliciter vivement pour le projet que vous avez distribué. Celui-ci constitue une excellente base pour entamer les travaux sur le rapport.

J'ai demandé la parole pour faire une annonce concernant la présentation, par le Pakistan, d'un document de travail sur « les éléments d'un traité sur les matières fissiles ». Ce document de travail a été envoyé au secrétariat de la Conférence vendredi dernier, le 21 août, pour publication en tant que document officiel de la Conférence. Le personnel des services de conférence est en train de distribuer un exemplaire de ce document de travail pour information préalable à tous les membres. Nous notons que la cote CD/2036 a déjà été attribuée à ce document de travail et qu'il figure à la section III du projet de rapport annuel de la Conférence, au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Vous vous souviendrez que le Pakistan avait présenté ce document de travail pour la première fois le 9 juillet 2015, lors des discussions informelles sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, tenues sous la coordination de l'Ambassadeur Biontino, Représentant de l'Allemagne.

Le document de travail qui a été soumis au secrétariat de la Conférence vendredi dernier contient quelques modifications mineures. La modification la plus importante concerne ce que nous avons décrit à la catégorie n° 1.2 comme étant des matières fissiles non militarisées. À la lumière des commentaires et observations formulés par d'autres membres de la Conférence qui ont participé aux discussions tenues le 9 juillet et le 6 août, nous avons supprimé la première option pour ne garder que la deuxième, à savoir des réductions mutuelles et équilibrées des stocks de telles matières fissiles sur une base régionale ou mondiale.

Avec ce document de travail, le Pakistan entend nourrir les débats tenus à la Conférence sur l'interdiction de la production de matières fissiles, en particulier sur la question d'inclure les stocks existants dans la portée du traité. Nous sommes prêts à poursuivre l'examen de ce document de travail et à fournir toutes les précisions nécessaires.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Comme je l'ai indiqué à l'ouverture de cette séance, je voudrais saisir cette occasion pour décrire brièvement l'approche que la Nouvelle-Zélande adoptera à l'égard de sa présidence de la Conférence.

Hier, à ma demande, le secrétariat a communiqué par courrier électronique à toutes les délégations le calendrier provisoire de la présidence néo-zélandaise. Le secrétariat a également distribué de manière informelle, par courrier électronique, le premier projet de rapport de la Conférence. Le rapport n'est actuellement disponible qu'en anglais. Le secrétariat a pris les mesures nécessaires pour que celui-ci soit diffusé dès que possible dans toutes les langues officielles.

Ce premier projet de rapport est le résultat de nos meilleurs efforts pour présenter les travaux menés par la Conférence cette année et pour concilier les différents points de vue qui existent au sein de cette assemblée. Le projet a été élaboré avec l'aide du secrétariat et à la lumière des consultations bilatérales approfondies que nous avons menées jusqu'à présent. Vous comprendrez qu'il existe certaines lacunes dans le texte, étant donné que nous n'avons pas encore achevé le calendrier actuel des activités.

La liste des documents figurant dans le rapport demeure également sujette à modification, car il est encore temps de soumettre de nouveaux documents. Je saurais gré aux délégations de bien vouloir faire parvenir au secrétariat toutes observations écrites qu'elles souhaiteraient formuler au sujet du rapport, au plus tard le lundi 31 août, à

17 heures. Les observations reçues seront ensuite communiquées à toutes les délégations dès que possible après ce délai.

Plusieurs délégations ont demandé que la première réunion consacrée à l'examen du projet de rapport ait lieu le mercredi 2 septembre. S'il n'y a pas d'objection, je propose donc de reporter à cette date la séance plénière officielle initialement prévue dans le cadre du calendrier d'activités pour le mardi 1^{er} septembre, laquelle sera immédiatement suivie d'une séance informelle pour examiner le projet de rapport.

Je ne vois pas d'objections dans la salle.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons l'intention, dans la mesure du possible, de respecter le calendrier que nous avons communiqué, et nous vous serions très reconnaissants de nous y aider.

Enfin, je tiens à réaffirmer que la délégation de la Nouvelle-Zélande reste à la disposition de toute délégation qui souhaiterait faire part de ses vues sur le processus que nous avons décrit ou sur le fond des documents que nous établirons. Par ailleurs, je voudrais rappeler que nous avons l'intention de tenir la première séance informelle sur le projet de résolution de la Conférence pour l'Assemblée générale des Nations Unies le mercredi 23 septembre, et que la première version de cette résolution sera distribuée après l'adoption du rapport de la Conférence, si possible au plus tard le jeudi 17 septembre.

Avant de lever la séance, est-ce qu'une autre délégation souhaite prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Je propose de lever la séance pour aujourd'hui. Comme convenu, la prochaine séance plénière officielle aura lieu le mercredi 2 septembre à 10 heures. En outre, conformément au calendrier des activités publié sous la cote CD/2021, nous nous réunirons à nouveau dans cette salle jeudi prochain, le 27 août, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, pour des séances informelles sur le point 4 de l'ordre du jour. Ces séances se poursuivront le vendredi 28 août, conformément au calendrier modifié convenu la semaine dernière. Notre séance est terminée pour aujourd'hui.

La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 35.